

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2245

présenté par

Mme Dupont, M. Adam, Mme Clapot, M. Haury, M. Lamirault, Mme Pompili, Mme Rilhac et
M. Vojetta

ARTICLE 33**Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

I – À la cinquième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 148 »

le nombre :

« 198 ».

II – En conséquence, à la sixième ligne de la même colonne du même tableau du même alinéa, substituer au nombre :

« 231 »

le nombre :

« 181 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Cour des comptes dans son rapport publié en mai 2021 intitulé « Les effectifs de l'administration territoriale de l'Etat » a constaté une réduction de 14% des effectifs engagés depuis 10 ans, soit 11 000 postes. Pour la Cour, les réductions d'effectifs n'ont pas été réalistes, ni ciblées.

D'ailleurs, il a été procédé à l'emploi de vacataires pour permettre de répondre, dans une certaine mesure, à l'urgence liée à une activité soutenue et à la compensation des suppressions de postes. En

2020, 610 ETP, soit 7 320 « mois vacataires » ont ainsi été recrutés. Toutefois, il faut garder à l'esprit que le statut de vacataire est précaire et il a, en outre, pour défaut de participer à une véritable désorganisation du service, par un turn-over important et la nécessité de former en permanence les nouveaux arrivants.

Lors de leurs travaux dans le cadre du printemps de l'évaluation 2021 de la mission « Immigration, asile et intégration », les rapporteurs spéciaux, Stella DUPONT et Jean-Noël BARROT, ont aussi constaté des fragilités en matière de ressources humaines au sein des services préfectoraux d'instruction des demandes de titre de séjour impactant de ce fait le traitement des dossiers. Dès lors, une hausse des contentieux a été constatée, engendrant dans le même temps des frais supplémentaires pour l'Etat, la valeur d'un contentieux ayant été estimée à 1 575 euros.

Pour répondre aux difficultés observées avant même la crise sanitaire, à savoir le manque de moyens humains ou encore les problématiques liées à la dématérialisation et celles de l'accès aux préfectures, les rapporteurs, ont ainsi proposé un plan de recrutement de 250 contractuels évalué à 18 millions d'euros sur 2 à 3 ans.

Cet amendement vise donc à renforcer les services préfectoraux par le recrutement de 50 contractuels. Le recrutement de ces personnels permettrait de rattraper le retard accumulé du fait de la crise sanitaire et de réduire les contentieux engagés contre l'Etat.

Pour ce projet de loi de finances, les cosignataires de cet amendement souhaitent engager une dynamique de création de postes à hauteur de 50 ETP, dynamique qui devra se poursuivre ces prochaines années afin d'arriver à un total de 250 ETP.

Par conséquent, le présent amendement bascule 50 ETP du programme « *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* » au programme « *Administration territoriale de l'Etat* ». L'emploi de ces 50 ETP est évalué à 2 millions d'euros.